

Baignade: Plaisirs aquatiques

Ah, les beaux jours! Que du bonheur: se baigner, nager, faire du canot pneumatique... Dans les eaux libres, il vaut mieux se baigner dans la zone surveillée et respecter certaines règles de prudence.



Chaque année, on dénombre quelque 15 000 accidents dans l'eau, dont 24 ont une issue fatale. Dangers sous-estimés, imprudence et témérité en sont les causes principales.

De même, le froid, le vent ou un brusque changement de temps peuvent avoir des conséquences tragiques. Toute activité aquatique présuppose donc de bien savoir nager. Respecter les règles de la Société Suisse de Sauvetage (SSS) et les conseils du bpa permettront de garder la tête hors de l'eau.

[Brochure «Baignade»](#)

Source: [bpa – Bureau de prévention des accidents](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO